



Syndicat
du
Personnel
des
Banques

Section
CEPAL

Construire ensemble

L'enjeu social



Avril 2007

Elections 2007, relançons le débat « Social » !

Afin d'éviter des prises de positions populaires sur des sujets sociaux importants, il n'est pas rare que l'interaction entre les Syndicats et le « Politique » soit vilipendée... En fait, cela revient à faire fi de textes de référence et reviendrait à « snober » les sujets abordés au quotidien par le monde salarié.

A cet effet, il n'est pas inintéressant de réaffirmer plusieurs notions inscrites, à l'appui du texte des droits de l'Homme et du Citoyen, dans le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 :

« Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés.... Il proclame, en outre, comme particulièrement nécessaires à notre temps, les principes politiques, économiques et sociaux ci-après :

* La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme....

* Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances.

* Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix. Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises....

* La nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.

* Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. Etc... »

Chaque citoyen, chaque membre de la famille selon son statut (*salarié ou en devenir, privé d'emploi ou retraité...*), se trouve inmanquablement concerné et touché par ce débat.

De plus, il serait irraisonnable de penser que ces personnes n'aient rien à dire sur leurs ressentis quotidiens :

* le contrat de travail : l'épisode du CPE fût démonstratif ;

* la durée du travail : notamment les 35 heures mais aussi l'annualisation (*contrepartie non neutre !*),... ;

* la protection sociale dans son ensemble : maladie, prévoyance, retraite... sans oublier l'assurance chômage.

Dans le brouhaha électoral, le lobbying patronal au travers du MEDEF, de ses inepties habituelles et des provocations de sa présidente (*Laurence Parisot : « La liberté d'entreprendre s'arrête là où commence le code du travail. » « La vie, la santé, l'amour sont précaires, pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ? »*) sont insidieusement présents et ne récoltent pas, de ce fait, les condamnations qui s'imposent.

Au final, les principaux acteurs, que nous sommes, ne pouvons que constater et déplorer que le volet social des projets présentés soit en retrait ou décapité sur le champ de l'incontournable mondialisation, servant, par la même occasion, à mieux masquer et servir quelques intérêts privés. sophisme

« Travailler plus, pour gagner moins » : loin du non-sens !

Des slogans en trompe l'oeil comme « *Travailler plus, pour gagner plus* » nous sont assénés alors que la réalité est tout autre. **Cette idée a beau claquer comme une évidence, elle n'en est pas moins fausse et irréaliste.** Il faut tout ignorer du monde de l'entreprise pour croire (*ou laisser croire*) qu'il suffit qu'un travailleur décide, un matin, de faire des heures supplémentaires pour qu'il puisse les réaliser : ce sont les employeurs qui disposent, sauf exceptions gagnées de hautes luttes, de la maîtrise du temps des employés.

Quand bien même, ce salarié pourrait travailler plus longtemps, il n'est pas assuré de gagner plus pour autant. En effet, dans de nombreuses sociétés, les salariés peuvent faire jusqu'à 44 heures pendant plusieurs semaines et... 16 heures ou moins pendant plusieurs autres semaines, sans qu'ils puissent décider des périodes surtravaillées (*et sous-travaillées*). L'essentiel est qu'à la fin de l'année, ils aient totalisé 1607 heures.

Ainsi le travail supplémentaire ne donne plus lieu à une paye supplémentaire : ce qui a d'ailleurs provoqué une chute du pouvoir d'achat chez les ouvriers et techniciens de l'Industrie et chez les employés de commerce.

Pas étonnant que la mise en place des 35 heures ait pu être ressentie par ces salariés comme une régression. D'autant qu'ils ont perdu, au passage, des temps de pause et/ou d'habillage...

Au final, ils travaillent à peine moins qu'avant, mais ils touchent beaucoup moins. **Et contrairement à ce qui peut être colporté sur cette question, ce n'est pas la réduction du temps de travail qui est en cause mais son application.** Le simple abandon du système inique d'annualisation, redonnerait un peu d'air aux salariés concernés, notamment pour ceux du bas de l'échelle.

Une fois ces 1607 heures annuelles accomplies, avec la flexibilité requise, **les chefs d'entreprise peuvent imposer à chaque employé 220 heures supplémentaires par an...** manière à peine voilée de revenir aux 39 h, sans être contraints d'embaucher (*influençant indirectement le maintien, voire une hausse du chômage*).

Certes, ces heures supplémentaires bénéficient d'un supplément théorique de 25 %... sauf dans les entreprises de moins de 20 salariés où ce sont les 10 % d'office. Ainsi un salarié payé au smic, qui travaillerait 39 heures, toucherait en plus une prime de ... 3,30 € par semaine (moins les cotisations sociales). **Faire rêver sur le surplus ainsi empoché relève donc au mieux de l'escroquerie intellectuelle, et au pis du cynisme.**

Dans la réalité c'est le retour aux 39 heures qui est proposé avec, en plus, la flexibilité et l'intensification du travail. **Ici, le patronat prône le maintien des « avantages acquis »... mais il s'agit des siens !**

☒ **La suppression des cotisations sur les heures supplémentaires constitue également un tour de passe-passe.** D'une part les cotisations patronales sont déjà réduites à la portion congrue pour tous les salaires égaux ou inférieurs à 1,6 fois le smic (*soit 1576 €, ce qui concerne 1 salarié sur 2*).

D'autre part, les cotisations du salarié iraient directement dans sa poche au lieu d'alimenter les caisses d'assurance-maladie, de chômage et de retraite. Autrement dit, il paierait sa propre augmentation de salaire, au détriment de ce qu'il toucherait à la retraite, ou s'il se retrouvait malade ou au chômage. On lui demande d'hypothéquer son propre avenir. Au bout du compte, il n'en tirerait aucun bénéfice. L'économie non plus.

Quant aux détenteurs de capital, eux, n'ont jamais autant encaissé. Entre 1991 et 2005, les dividendes versés aux actionnaires de l'ensemble des entreprises non financières (*hors banques et assurances*) ont été multipliés par 2,25 (*soit 225 %*), tandis que le salaire moyen net n'a augmenté que de 6,6 % (*Insee 2006, moyenne des salaires en € constants*). Un rééquilibrage s'impose. Pistes possibles → moduler les cotisations en fonction des bilans sociaux ; conditionner les aides (*19,8 Md€ en 2005 au nom de l'emploi*) ; réformer la fiscalité,...

Entre 1999 et 2005, les 40 plus grosses entreprises françaises ont fait grimper de 71,4 % les dividendes distribués, tandis que leurs investissements ont baissé de 35,8 %. En répartissant plus équitablement les richesses, il serait également possible de produire plus et autrement car, en ralentissant la course à la rentabilité immédiate, les projets aux longs cours, aujourd'hui abandonnés, deviendraient possibles et viables (*projets d'investissement, de recherche, de qualification...*)

Face à ces quelques exemples et chiffres, il nous paraît essentiel de rappeler quelques étapes historiques du combat syndical :

→ Il fût un temps où l'idée même que les employeurs aient à payer des ouvriers pendant qu'ils ne travaillaient pas était jugée irréaliste et financièrement insupportable.

PUIS VINRENT LES CONGES PAYES !

→ Il fût un temps où l'ouvrier savait, dès son plus jeune âge, qu'il n'arrêterait de travailler qu'à sa mort.

PUIS VINT LE DROIT A LA RETRAITE.

→ Il fût un temps où les ouvriers organisaient et payaient eux-mêmes leur solidarité aux travers des caisses de secours mutuel, lorsque l'un d'entre eux était frappé par la maladie ou l'accident au travail.

PUIS VINT LA SECURITE SOCIALE.

Depuis le début des années 80, le patronat ne ménage pas sa peine pour revenir sur tous les droits sociaux, pour organiser le retour au « bon vieux temps », celui d'avant 1936, 45, 68, 81, ... celui où tout était possible pour les employeurs, où l'employé, dépourvu de tout droit et de tout statut, se résume au prix qu'il coûte => et le plus bas possible. **NON, vraiment NON, on ne nous fera pas croire que le chômage de masse, la précarité dans la vie, la marchandisation du travail, le salarié kleenex assumant seul les risques pris par des actionnaires et des fonds spéculatifs soient la modernité et la meilleure façon de vivre en société.**

Ces élections ne doivent surtout pas occulter la question sociale...

Vos Délégués SPB / CGT, un réel contre-pouvoir.